

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le 1^{er} Octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MF Guillemot, MM. Prévost, C. Pecchia, P. Le Dro, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneac, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Anne-Maud Goujon qui a donné procuration à Françoise Ballester
Patrick Guilbaudau « « à François Aubertin
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart
Anne-Marie Garangé « « à Arlette Buzaré
Sonia Caroff « « à Pascal Cormier
Virginie Robin Cornaud « à Dominique Capart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Septembre 2015
Date de l'affichage : 24 Septembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

2015 – 96 : Mise à jour du tableau des effectifs : Modification de la durée hebdomadaire de service à effet du 1er septembre 2015

Rapporteur : A. Buzaré

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 7 juillet 2015, une erreur a été commise concernant les agents des services scolaires et périscolaires.

En effet, suite à un problème de communication entre le service scolaire et les ressources humaines les postes ont été créés sur la base de l'état d'heures en centièmes correspondant à la rémunération, alors qu'il convenait de les créer sur la base des heures réalisées au réel.

Il convient donc de régulariser les volumes horaires en supprimant les postes concernés et en les recréant avec l'amplitude horaire.

➤ il est proposé de modifier à compter du 1^{er} septembre 2015, le tableau des effectifs de la manière suivante :

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe –18,27/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe – 18 h16 / 35 h

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe – 18,48/35ème et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe – 18 h 29 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe – 9,91/35ème et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe – 9 h 54 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe – 20,41/ 35ème et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe - 20 h 24 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe –18,83/35ème et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe - 18 h 50 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe –10,36/35ème et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe - 10 h 21 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe –1,26/35ème et création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe - 1 h 15 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe –4,73/35ème et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe - 4 h 44 / 35 h

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 14 Septembre 2015

VU l'avis du comité technique en date du 14 septembre 2015

DECIDE de modifier à compter du 1er septembre 2015, le tableau des effectifs de la manière suivante :

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe –18,27/35ème et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe – 18 h16 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe – 18,48/35ème et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe – 18 h 29 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe – 9,91/35ème et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe – 9 h 54 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe – 20,41/ 35ème et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe - 20 h 24 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe –18,83/35ème et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe - 18 h 50 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe –10,36/35ème et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe - 10 h 21 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe –1,26/35ème et création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe - 1 h 15 / 35 h
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe –4,73/35ème et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe - 4 h 44 / 35 h

Adopté à l'unanimité

 POUR EXTRAIT CONFORME,
 GUIDEL, le 05 Octobre 2015
 Le Maire,
 François AUBERTIN

